

Les Cahiers de droit

La famille, agent socialisateur

Étienne Vintze



Volume 7, Number 2, April 1965–1966

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1004241ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1004241ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vintze, É. (1965). La famille, agent socialisateur. *Les Cahiers de droit*, 7(2), 394–397. <https://doi.org/10.7202/1004241ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1965

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

La famille, agent socialisateur

ETIENNE VINTZE,

TSP, étudiant au département de
criminologie, Université de Montréal

Alarmés par des statistiques impressionnantes sur l'augmentation de la délinquance juvénile, nombreux aujourd'hui sont ceux qui se demandent : "Qui est responsable ? Les parents ou l'école ? La famille ou la société ?"

La responsabilité semble partagée. Toutefois l'influence de la famille est prépondérante au cours des premières années de l'enfant. Si la famille joue pleinement son rôle, l'enfant acquiert plus facilement et plus sûrement un mode de comportement socialement acceptable; sa socialisation semble assurée. L'échec de la famille dans cette tâche aboutit presque certainement à la délinquance juvénile.

Comment définit-on socialisation ? C'est un processus par lequel l'enfant acquiert peu à peu un mode de comportement correspondant à ses capacités, mode de comportement qui le satisfait tout en étant socialement acceptable.

La socialisation est donc pour chaque individu d'une importance capitale; que la famille réussisse ou échoue dans sa tâche a une influence déterminante sur la conduite ultérieure de l'individu; sur la possibilité qu'il devienne délinquant ou non, équilibré, satisfait de ses propres réalisations ou en conflit continu avec lui-même.

Ce rôle de la famille présente deux aspects d'importance à peu près égale.

La famille joue d'abord son rôle d'agent socialisateur par la création et le maintien constant d'un climat familial favorable, climat caractérisé par la présence d'un certain degré de cohésion, par l'entente mutuelle des époux, par la stabilité émotionnelle et par l'absence de conflits graves non résolus, sources de tensions majeures.

Les travaux de recherche effectués dans ce domaine signalent que le

nombre de délinquants provenant de foyers brisés (divorce, décès, séparation . . .) est considérable. McCord note que le nombre de délinquants venant de foyers où existe un haut degré de cohésion entre les membres est minime; par contre dans les foyers caractérisés par la présence de conflits graves non résolus et par un climat affectif indifférent, leur nombre en est considérablement plus élevé.

Dans son ouvrage "L'enfant et les relations familiales" Porot confirme la relation certaine entre le climat familial et la délinquance. "Il faut donc insister sur le fait qu'il n'y a pas de relations valables entre parents et enfants sans un bloc parental sans fissure."

Il est impossible de traiter dans cet article tous les aspects du problème délinquance-climat familial; les auteurs sur la question s'entendent pour reconnaître qu'un climat sain est nécessaire à la socialisation adéquate de l'enfant. Le rôle de la famille est donc très important dans ce domaine.

Mais malgré son importance le climat familial n'est qu'un cadre à l'intérieur duquel les parents dans leurs contacts quotidiens et intimes avec l'enfant jouent leur rôle de principaux agents socialisateurs : éduquer l'enfant par leur exemple, leur attitude, par l'utilisation de mesures disciplinaires appropriées, voilà leur rôle.

D'une part, les mesures disciplinaires visent à assurer la soumission de l'enfant aux demandes et restrictions parentales en renforçant certains modes de comportements approuvés par les parents et la société; d'autre part, ces mesures désapprouvent l'insoumission et certains modes de comportement proscrits par les parents et la société.

Les parents qui utilisent les techniques disciplinaires orientées vers l'amour contribuent à l'épanouissement de l'enfant. D'autres, utilisant plutôt le châtiment corporel sévère, les privations . . . peuvent compromettre leur socialisation heureuse, car ils facilitent l'identification de l'enfant à l'agression parentale.

La discipline trop permissive défavorise la socialisation mais une discipline caractérisée par l'inconstance, par une alternance de sévérité et d'indulgence extrême, nuit grandement à l'enfant.

Le taux de délinquance est plus élevé encore dans les familles où le père est très sévère et la mère très permissive.

Non moins importante est l'attitude des parents à l'égard de leur

enfant : chaleureuse et peu restrictive, elle favorise le développement de celui-ci; hostile et permissive, elle l'oriente vers la délinquance.

La manifestation de l'amour et du respect parental à l'égard de l'enfant conditionne le développement de sa conscience morale. En effet l'amour et l'estime que l'enfant reçoit de ses parents se transforment en amour et estime de soi. Seul l'enfant qui éprouve ces sentiments peut se blâmer lorsqu'il transgresse les interdictions parentales; les parents retirant leur amour en cette circonstance, pour éviter cette expérience pénible, l'enfant essaie de se conformer aux règles sociales; lorsqu'il les transgresse il se sent coupable.

Chez le délinquant, l'absence du sentiment de culpabilité rend plus difficile la résistance à la tentation et facilite l'exécution du délit. Cette absence de conscience morale est bien connue de ceux qui, à cause de leur profession, sont en contact quotidien avec eux : travailleurs sociaux, juges de la Cour de bien-être social, etc.

Le rôle de la famille en tant qu'agent de socialisation est donc primordial durant les premières années de l'enfant même si son importance diminue peu à peu cédant la place aux autres agents de socialisation connus : école, groupes récréatifs, sportifs.

Qu'arrive-t-il si la famille ne peut remplir adéquatement son rôle ? Praticiens et chercheurs constatent en effet que dans de nombreuses familles le climat requis à la socialisation de l'enfant est inexistant; ailleurs, à la suite de maladies, d'accident, d'événements hors du contrôle familial, l'atmosphère est perturbée pour une période plus ou moins longue. La socialisation de l'enfant est alors menacée.

Pour parer au danger, la collectivité aide la famille par l'intermédiaire d'une série d'institutions : service familial, centre de consultation matrimoniale, assistance aux mères nécessiteuses, allocations familiales, etc. Toutefois à cause d'une insuffisance de personnel compétent et de crédits, ces institutions ne peuvent répondre aux besoins grandissants d'où la nécessité d'en augmenter le nombre et la possibilité pour les institutions déjà existantes de s'outiller adéquatement pour profiter des connaissances récemment acquises dans les différentes disciplines des sciences de l'homme.

Présentement existe un décalage chronologique considérable entre les acquisitions de la criminologie dans le domaine de la délinquance et leur mise en pratique. Souvent plusieurs décades s'écoulent avant l'application d'une mesure préventive recommandée. Une diminution de ce

décalage implique de la part du public en général et des autorités intéressées une meilleure compréhension du problème du délinquant en relation avec la famille et la société.

Il est à espérer que les intéressés après avoir acquis une compréhension plus éclairée à ce sujet, n'hésiteront pas à adopter les mesures directes et indirectes qui s'imposent pour contrôler la délinquance.

BIBLIOGRAPHIE

POROT, MAURICE : *L'enfant et les relations familiales*. Presses universitaires de France, Paris 1959.

GLUECK, SHELDON, and ELEANOR T. GLUECK :
Juvenile Delinquency, New York, Commonwealth, France 1950.

McCORD W. and McCORD Y : *Origins of Crime*. Columbia University Press, New York 1962.

CARITAS CANADA : *La Prévention de la désintégration familiale*. Edit. : Secrétariat national de Caritas Canada, Montréal 1956.

BROWN, ROGER : *Social Psychology*. The Free Press, New York 1965.